



Pension alimentaire à un enfant majeur

Par **patemar**, le **18/05/2010** à **17:18**

J'ai eu une fille hors mariage que j'ai reconnue. Elle est majeure, étudiante. J'ai toujours versé une pension mensuelle de 150 €, mais elle a fait une demande au tribunal, et a obtenu une pension de 350 € par mois, prenant en compte mes revenus et ceux de mon épouse. Je gagne 1200 € par mois, et mon épouse 1000 €; nous avons deux enfants de 15 et 12 ans à charge. La somme attribuée par le tribunal à ma fille me paraît excessive, et mon épouse a l'impression de travailler pour ma fille aînée. Si nous faisons une séparation de biens, pourrai-je demander une révision à la baisse de cette pension ?